

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 17 août 1876

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 août 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin explique à Delpech qu'il a déposé un référendum pour pouvoir effectuer au nom de la communauté des travaux dans l'usine de Guise : la réfection d'une halle détruite par la chute d'une cheminée renversée par l'ouragan du 12 mars 1876 pour un montant de 5 000 F et la reconstruction du gazomètre, construit en 1863 pour éclairer 350 ouvriers et devant aujourd'hui en éclairer 1 100, pour un montant de 30 000 à 40 000 F. Godin ajoute qu'il a différé jusqu'à ce jour le dépôt d'un référendum car on lui avait fait croire qu'Esther Lemaire consentirait à une transaction amiable pour la liquidation de la communauté.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation4 p. (36r, 37r, 38v, 39r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 17 Août 76.

Aider Monsieur Dalpech.

Le référé que j'ai demandé est fondé sur la nécessité qu'il ya pour l'établissement de communauté que je dirige de faire des travaux indispensables à la marche de l'usine pour l'hiver prochain.

Sur un point les travaux consistent à rebâtir une halle d'industrie de 16 mètres de largeur et de 15 mètres de profondeur qui a été renversée de fond en comble par la chute d'une haute cheminée, lors de l'ouragan du 1^{er} Mars dernier. Cet ouragan a fait des dégâts sur toutes les toitures de l'établissement aux quelles il a fallu immédiatement mettre des austiers. Il a fallu de même édifier une autre cheminée pour remplacer celle qui était détruite, car cela arrêta la marche de tout un atelier d'aciélerie.

Mais le halle qui a été détruit a été très rebâti et les dégâts matériels sont restés en l'état. Je ne puis plus différer plus longtemps à la réédifier, la mauvaise saison allant venir. Et ensuite des dépenses occasionnées par cet ouragan s'élèveront à au moins cinq mille francs.

La halle dont il s'agit est au plain milieu de l'usine, elle est indispensable au travail des ateliers, et l'établissement accordera au moins 15 francs à leur

ce point pour les besoins de l'usine.

Le second motif de ma demande a pour objet le gazomètre de l'usine.

Cet établissement a été construit en 1853 lorsque l'usine occupait 350 ouvriers. L'industrie s'étant considérablement développée, ce gazomètre est devenu insuffisant pour plusieurs motifs, d'abord, parce que son matériel est vieilli et surtout parce qu'il ne suffit plus pour éclairer les 1100 ouvriers qui sont actuellement dans l'usine.

Depuis quelques années, on a fait tout ce que l'on a pu pour y apporter des adjonctions qui ont été souvent insuffisantes dans la saison d'hiver, mais dans l'état actuel de l'usine avec son personnel au complet et son étendue il est impossible de pouvoir éclairer les ouvriers, les bureaux et les services, sans faire des travaux très importants dans ce gazomètre. C'est un établissement à reconstruire entièrement.

Ce gazomètre a été construit en 1863 au moment où Nadège Godin machinait sa séparation, cet événement a été cause que le gazomètre n'a jamais été acheté, il est attaché à quelque distance des autres locaux de l'usine et du Familistère, il y avait, à cause de cela, besoin d'y faire un logement pour la direction, mais cela n'a pas été fait. Ce logement est devenu aujourd'hui plus nécessaire que jamais, puisque la production de gaz doit être trois fois plus forte que quand le gazomètre a été construit. La surveillance a besoin d'y être plus grande, il y

a donc lieu non - seulement de restaurer cette usine à gaz, mais il faudrait y établir un logement et un bureau pour le directeur.

Mais en supposant que je sois obligé de me restreindre à ce qui est strictement nécessaire à la production du gaz, au risque de laisser cette production mal gérée, faute d'une surveillance suffisante, il n'en faut pas moins que j'édifie des bâtiments et des appareils complètement neufs.

La manière dont Mad^e Godin a critiqué jusqu'ici les constructions que j'ai édifiées pour la prospérité de mon ~~maison~~ industrie, quoique cela ait concouru à lui conserver la part qu'elle avait dans la communauté, m'a fait voir qu'il y a nécessité pour moi de prendre des précautions pour faire des travaux nouveaux sur les biens de la communauté. C'est pourquoi j'aurais voulu ne pas entreprendre ces travaux sans une constatation quelconque.

Ensuite, l'expertise faite en 1878 ne comprend que l'état de choses existant alors; ces constructions nouvelles devront être évaluées plus tard pour être licitées avec le reste. La dépense à faire pour mettre l'usine à gaz dans de bonnes conditions de production serait d'environ 30 mille francs, 50 mille au minimum.

Peut-être se demandera-t-on pourquoi j'ai autant différé de proposer ce référé, surtout pour l'accident de l'ouragan du 19 Mars dernier? La réponse à faire est celle-ci: on m'avait fait croire alors que Mad^e Godin était décidé à accepter une

transaction amiable sur les bâts des affres que
j'aurais faits autrefois devant la cour d'Amiens.
Croyant à la sincérité de cette avance, j'ai différé
toute forme judiciaire avec elle, mais ce n'a été
que pour arriver à une déception nouvelle et à
voir se renouveler les prétentions exagérées de
Mad^e Gordin. J'ai donc été obligé après cela de
faire ce que j'aurais dû exécuter plus tôt.

Si ces renseignements ne vous suffisent
pas, dites-moi quels points il faudrait élucider
cagréés je vous prie, cher Monsieur,
l'assurance de mon entière considération

Gordin